



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Rés
é
Mor
be

17133409

Tribunal de Commerce

08 SEP. 2017

Brabant Wallon
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/09/2017 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0837.517.695

Dénomination(en entier) : **H2Life**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Fondation d'utilité publique**

Siège :

Objet de l'acte : Démissions, Nominations

EXTRAIT PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU AU SIEGE SOCIAL LE 31 AOUT 2017

"Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité les résolutions suivantes :

1. Décès de Monsieur LORGE Louis

Le conseil constate le décès de Monsieur LORGE Louis, domicilié Grand rue du Double Ecot, 30 à 1380 Lasne, et par voie de conséquence la fin du mandat d'administrateur qu'il exerçait dans la fondation H2Life.

2. Nomination et renouvellement de mandat

En remplacement de Monsieur LORGE Louis, le conseil décide de nommer Madame SKHIRI DIT GABOUGE Amina (...), domiciliée avenue Maurice, 3 à 1050 Bruxelles, avec effet immédiat au poste d'administrateur pour une durée de trois ans, conformément aux statuts de la fondation.

Madame SKHIRI DIT GABOUGE intervient aux présentes pour accepter le mandat qui lui est confié.

Par la même occasion, le conseil d'administration renouvelle pour trois ans le mandat d'administrateur de Madame GONÇALVES RODRIGUES Karen.

A partir de ce jour, les administrateurs sont :

- Madame GONÇALVES RODRIGUES Karen,
- Madame SKHIRI DIT GABOUGE Amina,
- Monsieur LORGE Philippe.

3. Procuration

Le conseil donne procuration à Monsieur Jean-Philippe Weicker, Legal Advisor auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Legal », et à Madame Alice Doppagne, Senior auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Conseils Fiscaux », avec pouvoir d'agir séparément et pouvoir de substitution, afin d'accomplir les formalités relatives à la publication du présent procès-verbal aux annexes du Moniteur belge, de signer tout document, faire toute déclaration et généralement faire le nécessaire à cette fin".

Pour extrait conforme :
Jean-Philippe Weicker
MANDATAIRE.

Déposé en même temps : un exemplaire du procès-verbal du Conseil d'Administration du 31/08/2017.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature